



Règlement d'Interswiss Trophy 2020 (Français)

1. Concours

L'association IG Interswiss met au concours pour la saison de sport automobile 2020 le Trophée Interswiss pour les conducteurs de voitures construites selon le Règlement Interswiss.

2. Base

Le Trophée Interswiss sera assujéti aux lois sportives, clauses sportives et décisions sportives, auxquelles chaque concurrent et conducteur se soumettra lors de son inscription:

- a) Décisions et clauses ASS et NSK
- b) Clauses de mise au concours et éventuelles clauses d'exécution de l'organisateur
- c) Règlement d'organisation et règlement de course de côte NSK
- d) Clauses anti-dopage NADA

3. Autorisation de participation

Autorisés à participer au classement du Trophée Interswiss sont seulement les conducteurs avec des véhicules qui sont construit selon le règlement Interswiss de l'ASS et qui se démarrent dans le groupe Interswiss.

Les conducteurs doivent être en possession d'une licence nationale valable.

4. Devoirs du participant

La participation au Trophée Interswiss ne dispense pas de l'inscription indépendante et opportune aux différentes manifestations.

5. Inscription

Le participant s'inscrit lui-même et un véhicule en utilisant le formulaire d'inscription pour le trophée. Les résultats sont pris en compte, dès que le paiement de **CHF 120.-** était versé à la IG Interswiss.

Un changement de véhicule pendant la saison n'est pas permis, sauf en cas d'accident. Dans ce cas un changement de véhicule est possible avec une demande écrite à la IG Interswiss.

Relation bancaire: Raiffeisen Schleithem PC 82-220-7

Bénéficiaire: Interswiss Trophy Konto

IBAN: CH58 8134 4000 0095 4412 3

6. Subvention de droit d'engagement

Chaque participant recevra CHF 40.- de subvention de droit d'engagement pour chaque participation au Trophée Interswiss. Le montant total sera versé à la fin de la saison, lors de la remise des prix. Chaque participant qui a pris au premier entraînement sera considéré comme participant. CHF 400.- seront versés au maximum par participant, dedans inclus pouvons être des bons des sponsors.

7. Publicité

Les prescriptions du règlement NSK sont en vigueur.

Les membres actifs s'engagent à appliquer visiblement des autocollants du Trophée Interswiss (à gauche et à droite, au-dessus du numéro de départ) et des sponsors du Trophée Interswiss sur leurs véhicules (en avant et en arrière / à gauche et à droite), autant pendant l'entraînement que pendant la course. En cas de non-observation de cette règle, aucun point ne sera attribué et une revendication de prix sera rejetée. La IG Interswiss se réserve le droit d'appliquer des autocollants supplémentaires.

8. Manifestations

Pour l'Interswiss Trophy venons juger les manifestations mentionné chez le point 13. Si l'exécution d'une manifestation viens annuler, ont va la radier sans remplacement et ça donne automatiquement un résultat nul.



9. Attribution des points

Nombre des véhicules classés:

	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4 + plus</u>	
1 ^{ère} place	10	12	15	20	points
2 ^{ème} place		10	12	15	points
3 ^{ème} place			10	12	points
4 ^{ème} place				10	points
5 ^{ème} place				9	points
6 ^{ème} place				8	points
7 ^{ème} place				7	points
8 ^{ème} place				6	points
9 ^{ème} place				5	points
10 ^{ème} place				4	points
11 ^{ème} place				3	points
12 ^{ème} place				2	points
13 ^{ème} place + au-dessus				1	points

Moteur 8 V + 2 points

10. Points supplémentaires

1 point supplémentaire sera accordé pour chaque record de parcours par catégorie dans l'année où il a été effectué.

11. Attribution spécial de points

Seulement (et toujours) les 10 meilleurs résultats par conducteur seront comptabilisés. Une non-participation équivaut au un résultat nul.

En cas de résultats égaux décider:

1. Les résultats pas encore pris en considération
2. Nombre de 1^{er} rang, 2^{ème}, 3^{ème}
3. Nombre des adversaires battu

12. Remise des Prix

La remise des prix aura lieu à la fin de la saison. La date fait partie du calendrier. La participation est une question d'honneur pour chaque participant. Les prix en espèce et en nature ainsi que la subvention de droit d'engagement ne seront pas envoyés. Pour des cas d'exceptions fondés, il est possible qu'un remplaçant, muni d'une procuration, puisse recevoir les prix en espèce.

13. Calendrier 2020

04. Avril	Slalom de Interlaken
25. / 26. Avril	Slalom de Frauenfeld
16. / 17. Mai	Slalom de Bière
23. / 24. Mai	Slalom de Bure
10. / 21. Juin	Course de Hemberg
28. Juin	Course de Reitnau
25. / 26. Juillet	Course de Anzère
15. / 16. Août	Course de St.Ursanne – Les Rangiers
29. / 30. Août	Course de Oberhallau
12. / 13. Septembre	Course de Gurnigel
19. / 20. Septembre	Course de Châtel-St-Denise – Les Paccots
26. / 27. Septembre	Slalom de Drognens
31. Octobre	Remise de Prix